

Choisir une photo de l'extérieur du gîte

Adresse du gîte – Noms et Prénoms des propriétaires – Coordonnées téléphones

Bienvenue dans le Finistère

Welcome to Finistère

Willkommen in Finistère

Degemer Mat (choisissez la langue)



(Insérer la photo de votre choix)

(Personnalisez votre texte de bienvenue ci-dessous)

Nous vous souhaitons un magnifique séjour à !

Dans les pages qui suivent, nous avons rassemblé pour vous quelques informations pratiques pour faciliter votre séjour.

Vous pourrez également y lire quelques conseils utiles pour passer des vacances "douces" pour l'environnement.

Nous y avons également glissé nos "bonnes adresses", quelques idées d'activités et de visites.

Bon séjour à tous !

(Signez par vos noms et prénoms)

≡ Ici, destination durable ≡



Voyageons ensemble

Charte du voyageur



**En Bretagne,
sur ce territoire marin, urbain, paysan,
on murmure que...**



Les **voyageurs** ne comptent pas pour du beurre.
La côte se montre plus **sauvage** que les habitants.
On reçoit des vagues d'émotions, même en pleine **tempête**.
On grave chaque instant dans sa **mémoire**, pas sur les pierres.
On ramasse ses déchets parce que c'est pas la **mer** à boire.
On retourne la **terre** des champs, pas le sable fin de l'estran.
On consomme local aussi naturellement que l'on **savoure** une crêpe.
On pose volontiers la bolée pour danser au **fest-noz**.
On **contemple** les ballets d'aigrettes sur la pointe des pieds.
On retrouve sa **liberté** sans s'échapper des sentiers de randonnée.
Les guides enchantent les visiteurs et ce n'est pas une **légende**.
La **rencontre** avec la Bretagne se partage avec fierté. »



Les Offices de Tourisme de Bretagne vous souhaitent la bienvenue.
Degemer mat !

Projet soutenu par :

Partagez et signez la charte du voyageur :
www.charte-du-voyageur.bzh



SOMMAIRE :

(à adapter selon votre location et vos envies)

1 - La location :

- Adresse de la location et coordonnées des propriétaires
- Internet
- Numéros d'urgences et n° utiles (médecin, pharmacie...)
- La décision de classement et les tarifs de la taxe de séjour
- Equipements : inventaires et notices des appareils électroménagers
- Règlement intérieur

2 - Développement durable

- Mémo pour le tri sélectif et compost
- Les écogestes au quotidien

3 - Lors du séjour :

- Les jours de marchés et les ventes en direct du producteur.
- Les bonnes adresses gourmandes, de loisirs et de shopping.
- Le littoral : conseils et règles de sécurités
- Pêche à pied : réglementation et conseils
- Randonnées : conseils et balisages
- Transports : Réseau de bus, le vélo et bornes de recharges pour voitures électriques

En plus de ce livret d'accueil, n'hésitez pas à vous rendre en Office de Tourisme afin d'obtenir plus de renseignements sur le territoire !

Bonne lecture !

1 – La location

- **Adresse de la location :**

.....
.....
.....

- **Coordonnées des propriétaires (en cas d'urgence) :**

.....
.....
.....

- **Internet : le code Wifi :**

Nom du réseau :

.....

Mot de passe :

.....

.....

- **Numéros d'urgence et numéros utiles :**

Qui appeler en cas d'urgence ? (Source : service-public.fr)



URGENCE Qui appeler ?

SAMU

POLICE SECOURS

POMPIERS

URGENCE SMS

EN MER

EUROPE



15

17

18

114

196

112

Urgence médicale

Signaler une infraction

Situation de péril ou accident

Accessible par application ou SMS

Sauvetage en mer

→ Urgence médicale
→ Infraction
→ Péril

Médecins

-
-

Pharmacie :

-
-

Ambulance :

-
-

Vétérinaire :

-
-

Centre anti-poison (Rennes) :

Adresse : CHRU de Rennes Hôpital de Pontchaillou – 2 rue Henri Le Guilloux – 35000 RENNES

Téléphone : 02 99 59 22 22

ARS (Agence Régionale de Santé) – Délégation du Finistère :

Adresse : 5 venelle de Kergos – 29000 QUIMPER

Téléphone : 02 98 08 80 00

- **La décision de classement et les tarifs de taxe de séjour :**

Impératif à mettre dans votre location. Une copie de la décision de classement de votre location qui vous sera transmis à l'issue de la visite de classement. Ainsi que le panneau en version numérique

TAXE DE SÉJOUR

Vous pouvez télécharger sur internet la grille tarifaire taxe de séjour qui s'applique à votre secteur et l'insérer ci-dessous.

Les tarifs varient en fonction de votre commune.

Exemple : inscrire dans la barre de recherche « grille tarifaire taxe de séjour de (commune) ... »

Surligner la ligne correspondant à votre classement

Mettre cette grille en place même si vous passez par des sites type Airbnb/Abritel en notant que la Taxe est incluse lors de la réservation.

A ce titre, n'oubliez pas de mettre à jour votre classement sur ces plateformes afin qu'elles tiennent compte des tarifs en vigueur.

Grille d'exemple

Catégories d'hébergements	Tarif taxe*
Palaces	4,40€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,90€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22€

Catégories d'hébergements	Taux taxe
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3% + taxe additionnelle départementale

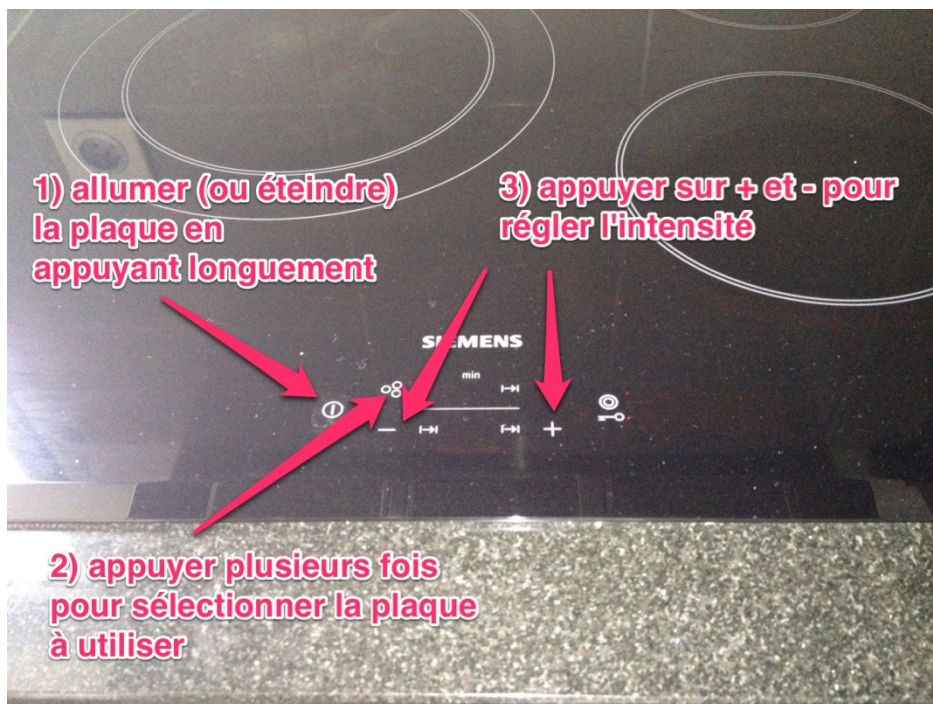
(*) Taxe additionnelle de 10% au profit du Conseil Départemental du Finistère incluse.

- **Equipements : inventaires et notices des équipements électroménagers :**

Les notices de chaque appareil sont disponibles dans

Vous pouvez faire quelques notices simplifiées comme la suivante et les insérer, cela aide vos locataires.

La Plaque de Cuisson :



Chauffage et électricité :

Le Four :

Le Lave-Linge :

Télévision :

Barbecue ou plancha :

- Règlement intérieur (à faire signer lors de l'envoi du contrat) :

Quelques exemples de ce qui peut être mis dans un règlement intérieur :

- **Nuisances**
Exemple : Baisse du son de la musique en extérieur à partir de telle heure
- **Fumeurs**

Interdiction de fumer à l'intérieur du logement
Mise à disposition d'un cendrier en extérieur

- **Animaux**

Nombre d'animaux : définir une limite

Type d'animal : selon vos allergies, selon le gabarit de l'animal...

Demander à prévoir des couvertures afin de protéger vos meubles

Ramassage obligatoire des déjections

Utilisation de la laisse s'il s'agit d'une copropriété

2 – Développement durable :

• **Le tri sélectif et le compost :**

Le déchet le plus simple à traiter...c'est celui que l'on ne produit pas."

Mettre les règles de tri (diffusé très souvent par les mairies ou Communautés des Communes)

Modèle d'exemple. Recherchez celle de votre commune.

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le sac jaune :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 C'est un emballage ? Dans le sac jaune !

Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac (non emboîtés) dans le sac.

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ? #SUIVEZMOI

N° Vert 0800 10 65 97

www.cap-sizun.fr

SUR ECOEMBALLAGES.FR



ECO EMBALLAGES

NOUVEAU

+

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



...

Tous les flacons et bidons



...

Toutes les barquettes



...

Tous les pots et les boîtes



...

Tous les sacs et sachets



...

Tous les films



...

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

RÉUSSIR SON COMPOST :

Dès le 1er janvier 2024, le compostage devient obligatoire pour tous les ménages. Ils devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement. (source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15940>).

ALORS COMMENT RÉUSSIR SON COMPOST ?



QUELS SONT LES DÉCHETS QUE JE PEUX METTRE DANS MON COMPOST ?

SANS HESITER :



- cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, fruits et légumes abîmés, reste de repas sans sauce (ex : riz, pâtes...), mouchoirs et essuie-tout en papier
- jardin : tonte de gazon, copeaux (si non utilisé pour du paillage), feuilles, taille de haie, fleurs fanées
- maison : plantes d'intérieur

AVEC MODERATION



- Déchets ligneux ou durs (ex : noyau)
- Agrumes (à mettre en petite quantité)
- Produits laitiers avariés
- Viande (Os y compris ; à placer en bas du compost, hors de portée d'animaux)
- coquillages et coquille d'oeufs écrasées (ne se décompose pas mais leurs minéraux sont intéressants)
- Végétaux malades

A NE JAMAIS METTRE



- Produits synthétiques non-biodégradables : verre, métal, tissu, plastiques, contenu des sacs d'aspirateurs
- Couches-culottes
- Bois verni ou peint
- Produits chimiques

ENFIN IL NE FAUT PAS OUBLIER D'ALTERNER LES MATIÈRES SÈCHES ET HUMIDES, DE VARIER LES DÉCHETS, DE LE BRASSER ET ENFIN DE VÉRIFIER SON HUMIDITÉ (IL NE DOIT ÊTRE NI SEC NI TREMPÉ).

Source :

- ADEME : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/dechets/5-regles-reussir-compost>

- **Les éco-gestes au quotidien :**

La location que vous occupez, est équipée d'un système électrique à **Heure Creuse**. Profitez-en pour faire fonctionner les appareils électroménagers (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle...) aux heures creuses et lorsque ceux-ci sont remplis.

Heures Creuses : de-----à-----

Evitez de laisser les lumières allumées si elles ne sont pas nécessaires, préférez l'éclairage naturel. La maison est équipée d'ampoules basses consommation et de double vitrage. **(À enlever si ce n'est pas le cas)**

Si urgence, le tableau électrique se trouve (à tel endroit) ...

Les robinetteries sont équipées d'aérateurs d'eau (oui ou non), cependant, inutile de laisser couler l'eau lorsque vous vous brossez les dents ou que vous faites la vaisselle.

Si urgence, l'arrivée d'eau générale se trouve...(à tel endroit) ...



3 – Lors du séjour :

- **Les jours de marchés et les ventes en direct du producteur :**

Lister les marchés sur son territoire et ceux des territoires limitrophes ; *précisez s'il s'agit d'un marché nocturne, BIO etc...*

- Lundi :
- Mardi :
- Mercredi :
- Jeudi :
- Vendredi :
- Samedi :
- Dimanche :

Quelques exemples de productions locales et de ventes directes :

(Exemple ici pour le Cap Sizun - A modifier pour chaque secteur)

- Farine et pain au Moulin de Kériolet à Beuzec Cap Sizun
- L'Abeiller - Miel à Esquibien (Audierne)
- Cap'Hélix – Producteurs d'escargots à Goulien
- Pâté Henaff à Pouldreuzic
- Cidrerie de Tromelin à Mahalon
- La biscuiterie de la Pointe du Raz à Plogoff
- Le poisson à la criée de Poulgoazec (Plouhinec-Audierne)
- Les conserveries de Douarnenez
- Les vaches de Lesnevez à Plouhinec



- **Les bonnes adresses et idées de sorties :**

Vous pouvez ici lister vos adresses coup de cœur : restaurants, commerces, et les incontournables sur votre territoire.

- Gastronomie :

- Commerces :

- Les incontournables :

- **Le littoral : conseils et règles de sécurité :**

Les marrées

La marée est le mouvement montant (flux ou flot) puis descendant (reflux ou jusant) des eaux des mers et des océans causé par l'effet conjugué des forces de gravitation de la Lune et du Soleil.

En Finistère, ce phénomène de marée est particulièrement intéressant grâce au découpage du littoral et la possibilité qui vous est offerte d'accéder à certaines îles ou îlots rocheux lorsque la mer se découvre ou de pratiquer la pêche à pied de loisirs, notamment lors des grandes marées.

Attention ! Soyez vigilant !

Les courants sont forts (notamment lors des grandes marées) et la remontée de la mer est rapide. Vous pouvez vous procurer les horaires des marées dans un Office de Tourisme.

Gare aux baïnes !

Il s'agit de dépressions creusées sur la plage et plus ou moins parallèles à la mer. La baie paraît être le coin idéal pour se baigner (isolement par rapport à la mer et à la houle, température de l'eau), mais à marée montante, la mer pénètre dans la dépression, le goulet de sortie de la baie étant étroit, il se crée un fort courant qui entraîne vers le large le meilleur nageur.

A marée haute, la baie devenue invisible devient un piège pour le baigneur qui se retrouve ensuite aspiré vers le large.

A marée descendante, la baie peut également se vider brutalement et créer un fort courant de vidange. Ajoutons à ceci que la baie est mobile et peut donc se déplacer d'un jour à l'autre.

- **Apprenez à localiser les baïnes.** A marée basse, une baie forme un creux sur la plage avec souvent un peu d'eau qui y stagne, le restant de la plage étant à sec. A marée haute, l'eau est calme dans les baïnes car les vagues n'y déferlent pas
- **Renseignez-vous** auprès des locaux qui vous indiqueront les endroits où vous pourrez vous baigner en toute sécurité
- Si vous êtes pris dans un courant de baie, le meilleur comportement à adopter reste de **se laisser porter par le courant** sans lui opposer de résistance en attirant l'attention des personnes sur la plage ou encore tenter de rejoindre la plage en nageant latéralement pour sortir du courant par les côtés.
- **Baignez-vous sur des plages surveillées !**

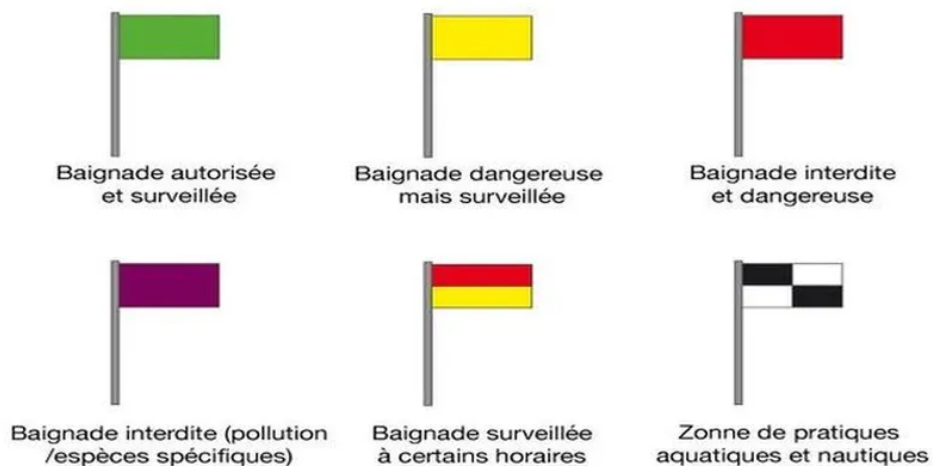
Source : SNSM

Spécificité – Presqu'île de Crozon :

La baignade est également interdite dans l'enceinte du port de Morgat mais aussi dans la rivière de l'Aber du fait des violents courants du flux et du reflux. La mairie de Crozon, l'office du tourisme et divers commerces et campings de la commune tiennent à la disposition du public un document expliquant le phénomène des baïnes édité en trois langues.

Sur les autres plages de la commune, les nageurs ne sont pas dispensés des mesures élémentaires de prudence : la baignade n'y est pas surveillée.

La signification des drapeaux de baignade sur les plages surveillées :

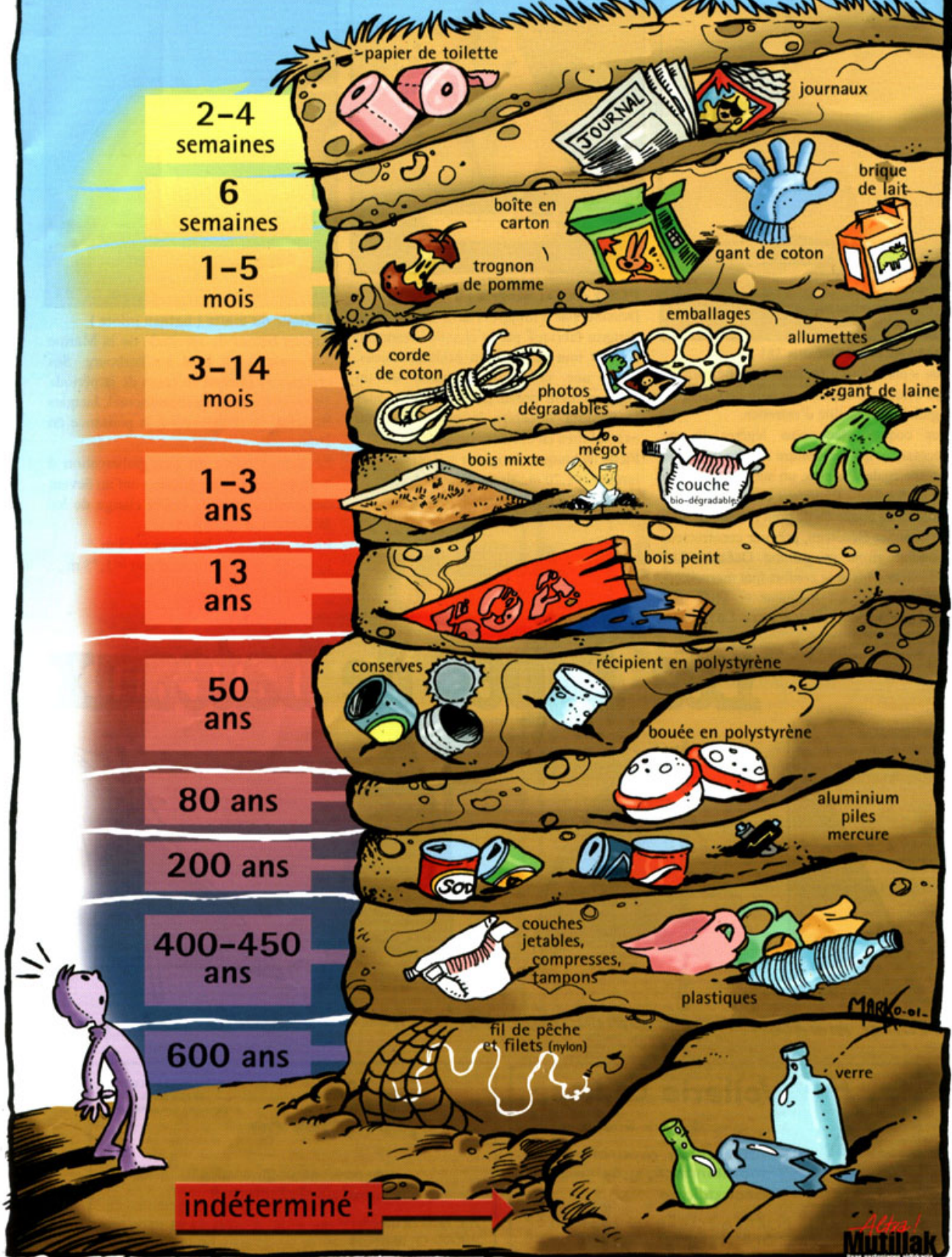


La plage et les déchets :

Ne jetez pas de débris ni de mégots sur les plages.



Durée de biodégradabilité des déchets en mer



Extrait de la brochure "Les Poissons alertent les Humains" 2002 Magazine des jeunes pêcheurs basques 2€

• • La pêche à pied : réglementation et conseils :

Avant ma pêche



- Je me renseigne sur la qualité sanitaire des sites de pêche à pied que je fréquente
- J'évite d'aller pêcher après de fortes pluies
- Je vérifie les horaires de marée
- Je consulte les prévisions météorologiques du jour
- Je préviens mon entourage
- J'emporte toujours avec moi un moyen de communication ou de signalisation (téléphone portable, sifflet, lampe torche)

Pendant ma pêche



- Je respecte les interdictions de pêche et de consommation
- Je pêche à l'écart des zones portuaires, embouchures de cours d'eau et réseaux d'évacuation des eaux
- Je pêche sur des endroits connus et fréquentés
- Je ne pêche pas à moins de 15 m des parcs conchylicoles
- Je respecte les tailles et quantités de capture autorisées (Cf : Pièce jointe)
- J'utilise les outils de pêche autorisés
- Je lave et rafraîchis les coquillages à l'eau de mer
- Je reste joignable et à vue des autres pêcheurs à pied
- Je surveille régulièrement la montée de l'eau
- Je prends garde au brouillard, aux coups de soleil et aux chutes

Après ma pêche



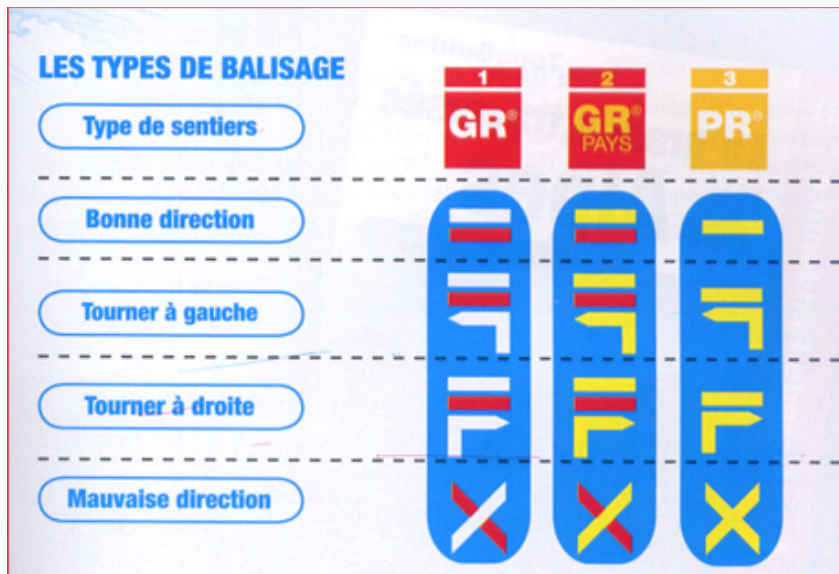
- J'élimine les coquillages morts, ébréchés ou dont l'odeur est suspecte
- Je conserve rapidement les coquillages au réfrigérateur
- Je consomme les coquillages rapidement après la pêche, le jour même de préférence
- Je fais dégorger les coquillages pour éliminer le sable et la vase
- Je lave soigneusement les coquillages avant de les consommer
- Je consomme les coquillages en famille ou entre amis (leur vente est interdite)

- **Les randonnées : conseils et balisages :**

(Mettre les brochures des randonnées à disposition)

Beaucoup de sentiers de randonnée allient sécurité, nature et découverte.

Ces chemins sont en règles générales balisés et détaillés sur des cartes Topoguides.



La charte de bonne conduite du randonneur :

Respecter le tracé des sentiers pour ne pas perturber la faune et la flore.

Ne pas laisser de trace de son passage : emporter ses déchets, refermer les clôtures,

Ne pas faire de feu dans la nature.

Ne pas déranger le bétail, veiller à garder son chien en laisse.

Ne pas consommer l'eau des ruisseaux ou des fontaines.



Les sentiers littoraux (GR) sont interdits aux cyclistes, aux cavaliers et aux véhicules à moteurs.

Lors de vos promenades, ramassez les déjections de vos animaux.

Ne jetez pas de détritus (Y compris les sachets « ramasse-crottes ») ni de mégots dans la nature.

- **Les transports :**

- **Les transports en commun : le bus et le train :**

Vous trouverez les informations nécessaires sur le site internet : BREIZH GO.

Lien ; <https://www.breizhgo.bzh/>

N'hésitez pas à vous rendre en Office de Tourisme afin d'obtenir les horaires des lignes de bus près de chez vous par exemple.

- **Le Vélo :**

A LOUER

Idéal pour des promenades, randonnées ou encore petits déplacements, il est de plus en plus utilisé et représente un des moyens de déplacement le plus écologique.



(Mettre les brochures des loueurs de vélo à disposition)